

## **Séance du 15 janvier 2022/01**

Le 15 janvier 2022 à 10 heures, le conseil municipal de la commune d'URVAL, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de COMPOINT Eloi, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2022

**PRESENTS**: Eloi Compoint, Sébastien Landemaine, Sophie Anselmet, Franc Lavelle, Anne Rougier, Bruno Mares, Luc François, Olivier Noe, Mélissandre Barthélemi.

**EXCUSÉS** : Martine Vidal

**PROCURATION** : Martine VIDAL donne procuration à Eloi COMPOINT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien LANDEMAINE

**Validation du conseil municipal du 11 décembre 2021 et signatures.**

### **20220101 - ADOPTION RAPPORT ANNUEL PRIX QUALITE ET SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 :**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

L'ATD (SATESE) a réalisé ce rapport dans le cadre de la convention d'assistance technique et administrative de l'assainissement de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la communauté de communes relatif à l'exercice 2020.

### **20220102 - ADOPTION RAPPORT ANNUEL PRIX QUALITE ET SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (RPQS).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes relatif à l'exercice 2020.

### **20220103 - CONVENTION ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC PAR CCBDP POUR 2022 :**

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal la convention pour la mise en place d'un service commun pour l'année 2021 (entretien du domaine public dans l'agglomération).

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de signer cette convention de mise en place d'un service en commun - entretien du domaine public dans l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette convention à l'unanimité et s'engage :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention 2022.

#### **20220104 - CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA CCBDP ET LA COMMUNE POUR 2022 :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la modification des statuts de la CCBDP, celle-ci propose d'effectuer des tâches d'entretien des bourgs et des espaces verts qui relèvent désormais de la compétence de la commune, et qui étaient auparavant effectuées par les agents de la communauté de communes.

Une convention devra être signée entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 9 élus pour et 1 abstention.

Le conseil municipal AUTORISE à Monsieur le Maire à signer la convention prestations de services entre la CCBDP et la commune pour l'année 2022.

#### **20220105 - CREATION TARIF SALLE DES FETES POUR 1 JOUR WEEK END (quand la mairie utilise un des deux jours) :**

Monsieur le Maire présente la convention de réservation pour la salle des fêtes et propose de créer un tarif pour 1 jour sur le week-end uniquement lorsque la commune utilise cette salle. Lorsque la salle est libre tout le week-end c'est impérativement le tarif week end complet qui s'appliquera

**Le conseil municipal décide de définir ces tarifs pour 1 jour le week-end :**

- pour les personnes de la commune : 100 €
- pour les personnes extérieures à la commune : 200 €
- pour les associations extérieures à la commune : 130 €

Ces nouveaux tarifs sont à ajouter à la convention de réservation de la salle des fêtes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs pour 1 jour sur le week-end.

#### **20220106 - PROJET ALIENATION ET PORTION CHEMINS RURAUX LIEU-DIT LA POUJADE :**

Après la présentation par Monsieur le Maire du projet proposé par Monsieur Hubert De Commarque, le conseil municipal valide l'ensemble du tracé. (Plan page suivante)

Par ailleurs, il est précisé que la largeur du Chemin rural devra être suffisamment large pour en assurer son entretien. Les frais occasionnés par ce changement d'assiette seront supportés par le demandeur. La présence de réseaux sous le tracé

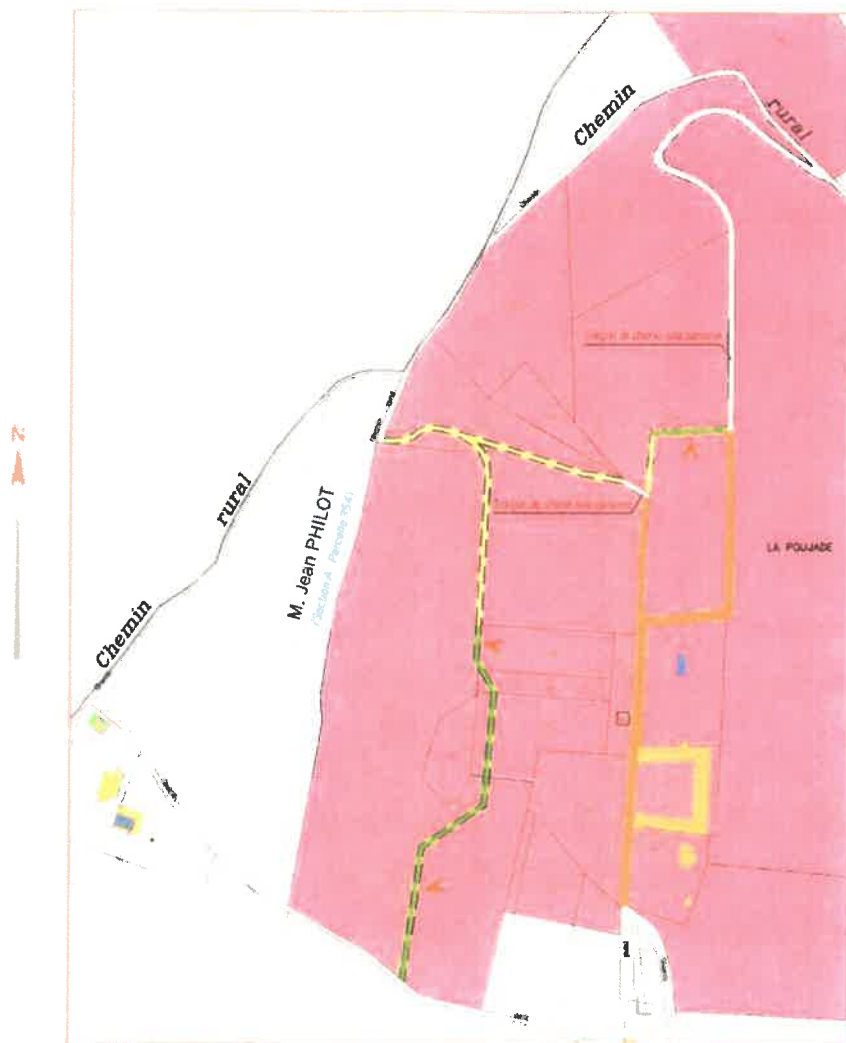
du chemin actuel fera l'objet d'une convention avec les propriétaires et exploitants de ces réseaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet aliénation et portion chemins ruraux lieu-dit La Poujade.

La séance est levée à 11h30.

## PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/2 500



- Propriété actuelle de M. Hubert DE COMMARQUE
  - Partie de chemin rural à aliéner (environ 1750 m<sup>2</sup>)
  - Partie de chemin rural à créer sur des emprises de chemins privés existants (environ 875 m<sup>2</sup>)
  - Partie de chemin rural à créer (environ 815 m<sup>2</sup>)
- Points de vue sur le château
- Plan figuré établi d'après le plan cadastral, ne pouvant servir à définir les limites de la propriété.